

Charte Sponsoring

Introduction

Cette Charte a pour but de définir les bonnes pratiques à suivre lors de recherche de sponsors ou de partenaires au profit du Rugby Coq Mosan. Les droits et devoirs de chaque démarcheur y sont définis.

Définitions

Commission de visibilité

La commission de visibilité est l'organe au sein du club responsable de la gestion de l'image du Rugby Coq Mosan. À ce titre, elle gère et conseille l'équipe sponsor, et approuve les sponsors présentés. Elle conserve également les informations relatives aux différents accords conclus.

Equipe sponsor

Cette équipe est constituée de toutes les personnes acceptant, sur base volontaire, de rechercher et démarcher des sponsors et partenaires au profit exclusif du Rugby Coq Mosan.

Dossier de sponsoring

Ce dossier est la base commune à tout le club pour le démarchage de partenaires et de sponsors. Etant mis à jour chaque année, il convient de veiller à utiliser la version la plus récente. Une fois approuvée par le comité, cette version est publiée sur le site internet du club où elle est librement disponible au téléchargement.

Droits et devoirs

Toute personne, membre ou non-membre du Rugby Coq Mosan, est libre d'intégrer l'équipe sponsor et à ce titre de démarcher sponsors et partenaires.

Avant de prendre contact avec une société, il convient de vérifier si celle-ci n'a pas fait l'objet d'une démarche similaire précédemment. La commission de visibilité peut fournir cette information.

Le Rugby Coq Mosan pouvant offrir l'exclusivité à ses sponsors et partenaires sous certaines conditions, il convient de vérifier si le prospect n'enfreint pas un accord d'exclusivité précédemment conclu. La commission de visibilité peut fournir cette information.

Avant de conclure le contrat de partenariat, chaque démarcheur doit présenter sa proposition à la commission de visibilité. Celle-ci veillera à ce que le partenaire et la proposition de contrat correspondent aux valeurs du Rugby Coq Mosan. La commission veillera également à ce que la proposition n'entre pas en conflit avec les contrats précédemment conclus.

Pour chaque contrat conclu, le démarcheur à l'origine de l'accord sera rétribué à hauteur de 10% du montant obtenu. Ce montant sera reversé sous forme de réduction de cotisation ou autre.

Gestion de conflits

En cas de conflit, celui-ci sera porté devant la commission de visibilité. Si aucune solution n'est trouvée, le conflit sera alors porté devant le Comité du Rugby Coq Mosan et tranché par celui-ci.

Approbation

Je, soussigné, m'engage à respecter cette Charte et les valeurs du Rugby Coq Mosan dans mes recherches de sponsors et de partenaires.

Nom :

Prénom :

Signature :

Pour la commission de visibilité :

Nom :

Prénom :

Signature :

avec le soutien de la Communauté Française et de l'Adeps

